

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 4 juin 2020 à 11h30 via visioconférence conformément au code municipal, sont présents mesdames les conseillères France Robillard Pariseau et messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, David Estall, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme secrétaire d'assemblée.

Absent : Corina Lupu

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2020
3. ABROGATION PROJET DE RÈGLEMENT 2016-29-1
4. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ QUAIS
5. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2020-06-87

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

2020-06-88

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2020

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 4 juin 2020, conformément au Code municipal du Québec. Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 11h45.

2020-06-89

3. ABROGATION PROJET DE RÈGLEMENT 2016-29-1

Considérant que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la modification de division du territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles en six districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pourcent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

Considérant que le projet de règlement doit décrire les limites des districts électoraux proposés selon les normes établies par la Commission de la représentation.

Considérant que le conseil désire faire valider son projet de règlement par le service de la représentation électorale avant l'adoption du projet de règlement.

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune contestation du projet de règlement 2016-29-1.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu:

Que ce conseil abroge le projet de règlement 2016-29-1 de la séance régulière du 21 mai 2020, afin que le service de la représentation électorale puisse examiner le projet de règlement avant son adoption.

2020-06-90

4. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ QUAIS

Considérant que le conseil a adopté une politique 2015 – affectations des réserves pour les quais comprenant l'administration des quais, contingences et entretien majeur.

Considérant que la municipalité a terminé l'exercice financier 2019 avec un revenu pour les quais de 23 700\$.

Considérant que la municipalité retire un 10% de frais d'administration des quais, soit un montant de 2 370\$.

Considérant qu'il y a lieu de partager dans les différentes affectations le montant total des revenus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur David Estall et unanimement résolu :

D'affecter un montant de 21 330\$, du surplus accumulé non affecté, montant représentant les revenus de location des quais, moins 10% d'administration aux quais (2 370\$), de l'exercice financier 2019 aux réserves financières suivantes, à savoir :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Contingence – quais | 4 266 \$ |
| Entretien majeur des quais | 17 064 \$ |

2020-06-91

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 12h08.

AUCUNE personne a assisté à la séance et la séance est enregistré en mode audio.

René Pelletier
Maire

Simon Leclerc
Directeur général – secrétaire -trésorier